

La prochaine réunion de la Commission mixte canado-soviétique aura lieu au Canada au mois de mai.

Les groupes canadiens seront de retour le 29 mars.

POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATIONAL

Tous les Canadiens auront désormais la possibilité de collaborer à la préservation de leur patrimoine historique, architectural et naturel grâce à un nouveau projet de loi qui sera présenté à la Chambre des communes, a déclaré récemment M. Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

En vertu de la législation proposée, une importante corporation qui sera connue sous le nom d'Héritage Canada, et qui possédera la même autonomie que le Conseil des Arts du Canada, sera mise sur pied et principalement chargée de la préservation de bâtiments particuliers, de groupes de bâtiments et de secteurs possédant des qualités historiques et naturelles d'importance nationale. De plus, la nouvelle organisation se fixera un certain nombre d'autres objectifs visant notamment à initier le public canadien à ce programme et à l'encourager à y participer.

Au départ, Héritage Canada recevra un octroi substantiel du Gouvernement fédéral afin de lui permettre un démarrage satisfaisant. Toutefois, à mesure que ses activités s'amplifieront, la corporation devra surtout compter sur l'aide financière et sur d'autres formes de collaboration du public. Toute personne intéressée à la conservation du patrimoine naturel et historique du Canada aura la possibilité, moyennant une contribution minime, de joindre les rangs d'Héritage Canada.

Le comité de direction de la Corporation comprendra plusieurs hommes d'affaires universitaires éminents intéressés au domaine de la conservation, de même que des spécialistes de la conservation de réputation nationale qui seront choisis à travers tout le Canada afin que tous les intérêts géographiques et culturels du pays soient représentés au sein du conseil. Il comprendra également des directeurs choisis parmi les membres en général, ainsi que des représentants d'associations professionnelles et des ministères et agences du Gouvernement fédéral intéressés.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien sera responsable d'Héritage Canada devant le Parlement.

En annonçant le nouveau projet de loi, monsieur Chrétien a déclaré: "Je suis d'avis qu'Héritage Canada vient à son heure et constitue une initiative heureuse appelée à combler une importante lacune dans notre programme de conservation. Même s'il s'agira d'un organisme autonome, il complétera le travail déjà effectué par la Direction des Parcs nationaux et des Lieux historiques de mon ministère.

Il ajoutera de plus une nouvelle dimension à l'important problème de la conservation, du fait que désormais de nombreux Canadiens seront de plus en plus intéressés à la conservation de leur patrimoine naturel, historique et architectural. Je ne doute pas que la législation proposée sera favorablement accueillie et recevra un vaste appui du public."

QUAND LES CONDUCTEURS SE FONT DU MAUVAIS SANG

Les résultats préliminaires d'une étude commandée par la *Traffic Injury Research Foundation of Canada* (TIRF) (Centre de recherches canadien sur les accidents de la route) indiquent que la tension artérielle des conducteurs d'automobile qui passent de longues heures au volant a tendance à augmenter.

Les épreuves auxquelles ont été soumis les conducteurs furent administrées, au cours du rallye automobile de sept jours et d'un parcours de 5,000 milles tenu à l'occasion de l'année du Centenaire de la Colombie-Britannique en 1971, par les docteurs Patricia Goodhall de Toronto et Joan Beckett de l'Université Queen de Kingston (Ontario).

Seulement 22 des 74 conducteurs ayant pris le départ ont terminé ce rallye épuisant qui comportait cinq étapes de conduite de 26 heures et de 1,000 milles en moyenne, de même que quatre périodes de repos de 14 heures. Des arrêts de deux heures couvraient chaque période de conduite.

"Cette hausse se produisant chez un groupe de personnes en santé a de quoi nous inquiéter", a déclaré le Dr Goodhall. On n'a pas jugé importantes les variations révélées par les autres tests physiologiques.

EFFETS PSYCHOLOGIQUES

Du côté psychologique, Mlle Beckett a conclu que si les conducteurs maintiennent une vitesse constante, la précision de leur conduite en souffre et les conducteurs ne sont sans doute pas aussi bons qu'à l'habitude.

Ses tests ont porté sur la coordination vision-rendement du moteur, sur le repérage visuel, sur l'alternance piste-rétroviseur, sur le temps de réaction et le rendement sur une piste de course.

"En général, la capacité des conducteurs de recevoir de l'information aux vitesses élevées semble diminuer", selon Mlle Beckett.

Un facteur psychologique secondaire important est la tendance que manifestent les conducteurs de voitures en piètre état à accorder plus d'attention à la voiture qu'à la conduite, ce qui les rend doublement dangereux.

Le Dr Arthur Peart, directeur du TIRP, a déclaré que les résultats obtenus indiquent que la poursuite des études de ces facteurs était justifiée et qu'elle pouvait éventuellement conduire à une meilleure connaissance des causes des accidents de la route, particulièrement sur les longs parcours.